



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 février 2018

# Suspicion d'un foyer du virus influenza aviaire dans un élevage de canards en Vendée

Pour éviter la diffusion du virus influenza aviaire entre les exploitations, un plan de dépistage avant tout mouvement de volailles a été mis en place dans tous les départements par la direction générale de l'alimentation (ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

Dans le cadre de ce dispositif, la possibilité d'un foyer d'influenza aviaire faiblement pathogène a été détectée dans un élevage de canards situé sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron en Vendée.

Dans l'attente de la confirmation des résultats, une zone de restriction des mouvements de transport de volailles a été créée sur un rayon de 3 kilomètres, et l'exploitation placée sous surveillance.

Dès la suspicion de cette influenza aviaire, les volailles (15 000 canards) ont été confinées. S'il y a confirmation de l'infection, l'abattage des animaux infectés sera programmé dans les prochains jours.

Les services de l'État rappellent que ce virus qui infecte les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques, est sans menace pour l'homme et n'a pas de caractère exceptionnel.

